

Le Chef de Projet pour la Ligne Nouvelle PCA nous a adressé le 5 avril 2017 son compte rendu de concertation.

Ce document appelle quelques commentaires que nous avons inclus entre les lignes de ce rapport auto-satisfait.

Nos appréciations sont surlignées en jaune.

Madame, Monsieur,

Le processus de concertation du public relatif aux variantes de tracés et de positions de gares des aménagements de la Priorité 1 du projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur a été mis en œuvre entre le 3 octobre 2016 et le 9 janvier 2017.

Le chef de projet de SNCF Réseau, comme le représentant de l'État, se satisfait bien vite d'une concertation qui n'a jamais été à la hauteur des enjeux. Nous rappelons que malgré les demandes de plusieurs dizaines d'associations, le débat public a été refusé alors que le projet originel a été modifié

Cette concertation a suscité une forte participation et mobilisation du public comme en attestent les résultats suivants :

- 9 000 signataires pour 8 pétitions
- 2 700 participants aux 17 réunions publiques
- 2 500 avis sur le site internet du projet et 65 000 visites

Ils mettent en avant la "forte participation et la mobilisation du public" en donnant des chiffres. Ils oublient simplement de dire que l'essentiel des présents étaient mobilisés contre leur projet.

Alors oui, on peut dire que l'opposition au projet s'est exprimée en nombre.

Grâce à cette mobilisation et aux différentes expressions formulées par les participants, SNCF Réseau a pu recueillir des avis sur le projet ainsi que sur les différentes variantes de tracés et de positions de gares soumises à la concertation.

Suite à cette concertation, le Comité de pilotage (COPIL) du projet, présidé par le préfet de région Stéphane Bouillon, s'est réuni le 8 février 2017 en préfecture de région pour tirer le bilan de la concertation avec le public et définir la feuille de route du projet jusqu'à à l'enquête d'utilité publique.

Globalement tout avance assez vite mais dans la mauvaise direction.

Après avoir pris connaissance de la synthèse des avis recueillis lors de la concertation avec le public d'une part et de l'avis du garant de la concertation d'autre part, le COPIL a identifié les différents tracés et gares préférentiels qui vont faire l'objet d'études d'approfondissement jusqu'à l'enquête d'utilité publique.

Ces études prendront en considération les résultats de la concertation publique en vue de la constitution du dossier d'enquête d'utilité publique.

Le COPIL a également rappelé la demande issue de la concertation d'accélérer les études de variantes de tracés relatives aux aménagements de la Priorité 2.

Des options issues de la concertation vont également faire l'objet de nouvelles études pour en préciser la pertinence et adapter, le cas échéant, le tracé préférentiel.

C'est le cas pour :

- les Alpes Maritimes avec la création d'une gare TER/TGV à Cannes La Bocca et le positionnement consensuel d'une gare desservant Sophia Antipolis
- les Bouches-du-Rhône avec un passage en tunnel dans la Vallée de l'Huveaune

Vous trouverez les éléments présentés par SNCF réseau au Comité de Pilotage sur le site :

- Support de présentation de la synthèse de la concertation :

http://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/sites/lnpca.sncf-reseau.fr/files/medias/documents/20170208-lnpca-presentation_copil_0.pdf

- Support de présentation de l'avis du garant indépendant :

http://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/sites/lnpca.sncf-reseau.fr/files/medias/documents/20170208-lnpca-avis_du_garant_copil_0.pdf

Nous avons bien aimé la demande faite par le garant d'une "expertise externe" auprès du ministère de l'environnement à propos de la saturation ferroviaire. Mais il ne faut cependant pas se réjouir trop vite puisqu'il ne le fait que pour "respecter les directives européennes".

Et s'il se satisfait que "le constat d'une saturation ferroviaire est mieux partagé", il oublie de dire que nous avons démontré que ce n'était pas vrai entre Carnoules et Cannes et que SNCF Réseau le reconnaissait elle-même sur ses propres documents. **Les seuls problèmes de saturation concernent les métropoles.**

- Support de présentation des propositions de tracés et gares :

http://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/sites/lnpca.sncf-reseau.fr/files/medias/documents/20170208-lnpca_propositions_traces_et_gares_copil_0.pdf

Vous trouverez également le compte-rendu du comité de pilotage :

http://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/sites/lnpca.sncf-reseau.fr/files/medias/documents/lnpca_cr_copil_8_fev_2017_0.pdf

Vous en souhaitant bonne lecture et vous remerciant pour votre participation et l'attention que vous portez aux besoins de déplacements dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et au projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur.

Nous n'apprécions pas du tout la façon de maquiller systématiquement la réalité pour abuser la population qui n'était pas présente aux différents rendez-vous:

- "Des expressions de défiance vis à vis des élus et de SNCF Réseau en nombre limité". Il suffit de remplacer "défiance" par "confiance" et tout est dit.

- "Une appréciation globalement positive de la concertation", avec deux réunions publiques seulement dans le VAR, par exemple.

- "*Une concertation instructive*", à condition de ne pas poser les questions qu'il ne fallait pas poser.

- "*Une certaine déception pour les ateliers, des participants ont décroché rapidement face à une masse d'information trop dense*", alors que dans les ateliers "environnement et développement durable", par exemple, la totalité des participants voulaient les informations utiles et ne pas jouer aux exercices de diversion proposés. **L'argumentaire est faux.**

- Quant à **la demande d'accélération des études de la priorité 2** rappelée par le préfet, elle est hélas connue et reflète la volonté des élus de précipiter le calendrier annoncé.

Pendant quelques mois, un apparent sommeil va engourdir la future Ligne Nouvelle.

Ne nous y trompons pas, ceux qui veulent nous imposer leur projet préparent en interne la future enquête publique. Cette latence ne doit pas nous démobiliser.